

Informations de base	
2005/2121(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La révision stratégique du Fonds Monétaire International FMI Subject 5 Système économique et monétaire	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	ECON Affaires économiques et monétaires		HAMON Benoît (PSE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	DEVE Développement		WIJKMAN Anders (PPE-DE)
	INTA Commerce international		BOURLANGES Jean-Louis (ALDE)

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
04/07/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/01/2006	Vote en commission		Résumé
01/02/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0022/2006	
16/02/2006	Débat en plénière		
14/03/2006	Décision du Parlement	T6-0076/2006	Résumé
14/03/2006	Résultat du vote au parlement		
14/03/2006	Fin de la procédure au Parlement		

--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2121(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/6/27093

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE367.701	19/12/2005	
Avis de la commission	DEVE	PE362.481	26/01/2006	
Avis de la commission	INTA	PE364.821	27/01/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0022/2006	01/02/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0076/2006	14/03/2006	Résumé

La révision stratégique du Fonds Monétaire International FMI

2005/2121(INI) - 14/03/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M.Benoît **HAMON** (PSE, FR), le Parlement européen considère que le FMI continue de jouer un rôle important dans des domaines tels que: promotion d'une croissance économique mondiale équilibrée et de la stabilité des taux de change, facilitation du commerce international et amélioration de la capacité des pays membres à s'adapter au marché mondial, ainsi qu'aide aux pays membres qui connaissent des difficultés de balance des paiements. Les députés apportent leur soutien à une réorientation des politiques du FMI mettant l'accent sur son mandat essentiel qui consiste à stabiliser les fluctuations des taux de change au niveau mondial et à jouer le rôle de bailleur de fonds en dernier ressort pour les pays connaissant de sérieuses difficultés de balance des paiements. Ils estiment en outre que la persistance de déséquilibres mondiaux dans le domaine des échanges ou des taux de change appelle un renforcement du rôle de surveillance du FMI.

Le Parlement insiste pour que les positions européennes au sein de la représentation de l'Union européenne soient mieux coordonnées et il invite les États membres à s'efforcer d'obtenir une "constituency" unique - en commençant par une représentation de la zone euro qui garantirait à plus long terme une représentation européenne cohérente à laquelle la présidence du Conseil Ecofin et la Commission seraient associées, sous le contrôle du Parlement européen.

Le Parlement insiste en outre sur la nécessité de prendre en compte les pays les plus pauvres, notamment en ce qui concerne les conditions des prêts du FMI en faveur des pays à faible revenu. Ainsi, la revue devrait prioritairement faire référence à la réduction de la pauvreté comme l'objectif de tous les prêts accordés par le FMI aux pays à faible revenu.

Les députés soulignent que les principaux facteurs empêchant les pays en développement d'obtenir au sein du FMI une influence correspondant à la place qu'ils occupent dans la population mondiale sont le déficit des droits de vote au sein du Conseil des gouverneurs (les pays africains, qui représentent un quart des membres, disposent seulement d'un peu plus de 4% des droits de vote) et l'absence de ressources humaines qualifiées ainsi que de capacités techniques et institutionnelles pour participer d'une manière significative aux délibérations et décisions. Le Parlement invite ainsi le FMI à examiner, dans l'intérêt de sa propre légitimité, les possibilités de distribuer les quotes-parts et les droits de vote au sein de ses instances, de manière à ce qu'ils soient plus représentatifs de la situation de l'économie internationale et qu'ils confèrent un poids plus approprié aux économies en développement ou émergentes.

Les députés préconisent de procéder à une libéralisation graduelle, par étapes et stable du système financier des pays en développement. Ils sont convaincus qu'il ne faut pas exiger une ouverture totale et sans limite des marchés des pays en développement aux importations étrangères de façon à pouvoir mettre en place une protection limitée dans le temps de certaines industries pour permettre d'engager un développement soutenu. Ils invitent

les membres européens du conseil d'administration du FMI à veiller à ce que les conditionnalités restantes n'obligent pas les pays à faible revenu à ouvrir unilatéralement leurs marchés hors du cadre des négociations de l'OMC ou n'entravent pas leur capacité à négocier de leur plein gré et à leurs propres conditions.

Les députés appellent à une meilleure coordination et à une amélioration de la cohérence des politiques du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC, de la BCE, de divers autres organismes internationaux et de l'Union, particulièrement en ce qui concerne les instruments qui relient les différents marchés tels que le cadre intégré, le mécanisme d'intégration commerciale, la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ainsi que les instruments de soutien politique récemment adoptés, afin de garantir que les politiques d'ouverture du marché aient des effets positifs sur la réduction de la pauvreté.

Le Parlement est convaincu que la transparence du FMI et de l'affectation de ses fonds devrait être augmentée au moyen d'un contrôle parlementaire renforcé exercé par ses pays membres. Il se félicite de l'accent mis par le FMI sur l'amélioration des niveaux d'éducation et de santé des pays en voie de développement et souligne que l'accroissement des dépenses publiques ainsi que l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption et l'utilisation efficace des ressources restent le moyen le plus sûr de réduire les inégalités d'accès aux biens et aux droits fondamentaux que sont la santé et l'éducation.